



## **AVIS D'APPEL D'OFFRE**

**Numéro de la demande de soumission :** FP802-180049

**Date de clôture :** Jeudi le 13 septembre 2018

**Heure de fermeture des soumissions :** 14 h 00, heure avancée de l'Est (HAE)

**Titre:** Écologisation des opérations gouvernementales, Phare de Pass Island

**Lieu des travaux:** Pass Island, Terre-Neuve-et-Labrador

### **CET APPEL D'OFFRE COMPREND LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

1. Avis d'appel d'offre ;
2. Formulaire de soumission – Travaux de construction (**Obligatoire - à être compléter par le soumissionnaire**) ;
3. Spécifications Civil (*Description du travail requis*) ; et
4. Dessins Civil (Couverture & ME2).

### **LIEU(X) DE CLÔTURE :**

**Emplacement #1 :** Veuillez envoyer votre «Formulaire d'appel d'offres de construction» **par courriel seulement**, en pièce jointe à :  
[Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca)

**Emplacement #2 :** Si votre offre soumise est supérieure à 100 000,00 \$, vous devez fournir une garantie de soumission. **Ce cautionnement doit être dans sa version originale et envoyé par Postes Canada ou par messenger à l'heure et à la date de clôture comme suit :**

Pêches et Océans Canada,  
**Attention: Lynda Coulombe**  
Centre d'approvisionnement – Bureau d'Ottawa,  
Poste 9E255, 9ième étage,  
200, rue Kent, Ottawa, Ontario K1A 0E6  
Tel: (613) 327-9911

***L'incombe au soumissionnaire de veiller à ce que la soumission soit livrée à temps à l'endroit désigné.***



### **SOUSSION EN RETARD :**

Toute soumission reçue après la date ci-dessus sera jugée en retard et retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte. Les soumissions peuvent être révisées par courriel, à condition que la soumission et les révisions soient reçues avant la date de clôture de l'appel d'offre.

### **GARANTIE DE SOUSSION:**

Pour les soumissions **supérieures à 100 000 \$**, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie, portant la ou les signatures originale(s). **Les télécopies ou les photocopies NE sont PAS acceptées.** La garantie de soumission doit être présentée conformément à la section G109 - Exigences de sécurité des soumissions des instructions du MPO aux soumissionnaires ([Instructions du MPO à l'intention des soumissionnaires](#))

#### **Remarques:**

- (a) *La Garantie d'Offre doit être soumise en copie papier avec la (les) signature (s) originale (s) et par la date de clôture des soumissions, l'heure et l'adresse postale indiquées ci-dessus.*
- (b) *La garantie de soumission sera retournée sauf celle du soumissionnaire retenu qui sera retenue jusqu'à ce que l'entrepreneur retenu ait rempli ledit contrat*

### **LA PORTÉE DES TRAVAUX :**

L'entrepreneur doit fournir et installer deux (2) nouveaux appareils de climatisation mini-bibloc. Il installera ces appareils de climatisation sur de nouveaux supports muraux fixés aux fondations en béton existantes. L'alimentation électrique doit provenir du panneau B existant situé dans la salle d'entreposage. L'installation des appareils de climatisation doit comprendre le raccordement à l'alimentation, le raccordement au fluide frigorigène, les mécanismes de contrôle et l'isolation. Les mécanismes de contrôle de l'appareil de climatisation doivent être liés aux plinthes électriques actuelles et les contrôler. Au besoin, l'entrepreneur doit découper, rapiécer et effectuer la finition pour que tout soit comme neuf. Il doit sceller tous les trous pratiqués dans les murs à l'extérieur pour assurer leur étanchéité à l'eau.

Il doit déplacer la génératrice portative existante et le boîtier pour faire de la place au nouvel appareil de climatisation mini-bibloc.



L'entrepreneur et deux (2) autres personnes tout au plus seront autorisés à séjourner dans l'aire de logement du gardien du phare pendant deux (2) nuits au maximum. Il doit apporter sa propre nourriture, son linge, ses fournitures, etc.

Pêches et Océans Canada (MPO) doit fournir des services d'hélicoptère pour la mobilisation et démobilitation de l'entrepreneur. Les services seront fournis uniquement entre le lieu de travail et un emplacement désigné à proximité de la région de Hermitage (pour l'île Pass). La mobilisation se limite à deux (2) déplacements aller-retour entre l'emplacement désigné et le lieu de travail. De même, la démobilitation se limite à deux (2) déplacements aller-retour entre l'emplacement désigné et le lieu de travail. Quatre (4) membres du personnel au maximum seront pris en charge pendant les activités de mobilisation et de démobilitation. Le poids maximal permis au cours des opérations d'élingage pour la mobilisation et la démobilitation d'équipement et de matériel est de 1 200 livres. Pendant toutes les activités de mobilisation, le MPO ne sera pas tenu responsable des pertes ou des dommages causés à l'équipement ou aux matériaux. Il incombe à l'entrepreneur d'arrimer et de confiner complètement tous les matériaux, l'équipement, les combustibles, etc. Si, de l'avis du représentant ministériel (ou du pilote de la Garde côtière), les matériaux ne sont pas correctement arrimés ou confinés, l'entrepreneur se verra refuser les services d'hélicoptère.

Il convient de noter que puisque l'offre de services d'hélicoptère varie en raison des intempéries et des opérations de la Garde côtière, il faudra s'attendre à des périodes d'indisponibilité à cet égard (aucun coût supplémentaire ne sera ajouté au contrat si les services d'hélicoptère ne sont pas disponibles au moment où l'entrepreneur en fait la demande pour la mobilisation/la démobilitation).

### **VISITE DU SITE :**

Avant de soumettre une offre, il est recommandé que les soumissionnaires visitent le site et ses environs afin d'examiner et de vérifier le formulaire, la nature et l'étendue des travaux, le matériel nécessaire à la réalisation des travaux, les moyens d'accès au site, peuvent exiger et, en général, obtenir toutes les informations nécessaires sur les risques, les imprévus et les autres circonstances qui peuvent influencer ou affecter leur offre ou les coûts pour effectuer le travail. Aucune indemnité ne sera accordée par la suite à cause de l'erreur ou de la négligence de respecter et de déterminer correctement les conditions qui s'appliqueront.

Les entrepreneurs, les soumissionnaires ou ceux qu'ils invitent au site doivent examiner la spécification Section 01 35 29 Exigences en matière de santé et de sécurité avant de visiter le site. Prendre toutes les mesures de sécurité appropriées pour toute visite sur le site, avant ou après l'acceptation de la soumission.

Si un soumissionnaire souhaite une visite de site volontaire, il doit envoyer un courriel à [Lynda.Coulombe@dfp-mpo.gc.ca](mailto:Lynda.Coulombe@dfp-mpo.gc.ca) et fournir les renseignements suivants car accès doit être fait avec un escorte du MPO / GCC:



- a. Nom de l'entreprise
- b. Adresse d'affaires
- c. Numéro de téléphone d'affaire
- d. Nom du représentant du soumissionnaire
- e. Adresse électronique du représentant du soumissionnaire

**RESPONSABILITE CIVILE ET D'ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES  
MATERIELS:**

Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de **2 000 000,00 \$** par incident. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une confirmation de l'assureur du soumissionnaire que l'assurance requise sera fournie au moment de l'attribution du contrat.

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS:**

Le MPO acceptera les demandes de renseignements des soumissionnaires **jusqu'à 14 h 00, heure avancée de l'est (HAE), le jeudi 6 septembre 2018**. Les soumissionnaires doivent envoyer leurs demandes de renseignements par courriel à [Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca)

**DATES PREVUES DE DEBUT ET D'ACHEVEMENT :**

**Date de début :** À l'attribution du contrat  
**Date d'achèvement :** Le 9 novembre 2018

**EXIGENCES EN MATIERE DE SECURITE :**

Une cote de fiabilité est requise par l'entrepreneur. Si vous n'avez pas ce niveau de sécurité, tout accès au site sera escorté par le MPO.

**ACCEPTATION DES SOUMISSIONS :**

Pêches et Océans Canada n'acceptera pas nécessairement la soumission la moins coûteuse ni l'une des soumissions reçues, et il se réserve le droit de refuser l'une ou l'autre ou l'ensemble des soumissions reçues, cette décision est sans appel et à la seule discrétion du Ministère.

Cordialement,

**Lynda Coulombe**

Consultants en approvisionnement et en passation de marchés  
Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions  
Opérations financières et Gestion du Matériel  
Pêches et Océans Canada  
200, rue Kent, Ottawa, ON, K1A 0E6  
Téléphone : 613-327-9911  
Courriel : [Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca)